



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépenses

Question écrite n° 19478

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui donner des indications sur le montant des intérêts et pénalités versés par ses services en 2006 pour des retards de paiement. Il souhaite également savoir ce que représentent ces pénalités et intérêts de retard par rapport à l'ensemble des sommes qui ont été payées par ses services.

Texte de la réponse

En ce qui concerne les crédits des programmes 150 (formations supérieures et recherche universitaire), 172 (recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires), 187 (recherche dans le domaine des milieux et des ressources) et 193 (recherche spatiale), aucun versement n'a été effectué en 2006 pour des retards de paiement. Sur ces programmes l'essentiel des crédits est attribué sous forme de subventions versées aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19478

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2518

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4910